

# RÈGLEMENT

## 6ÈME ÉDITION URBAN RACE – DIMANCHE 26 OCTOBRE 2025

### 1 - Organisation :

La 6ème édition de l'URBAN RACE est organisée par le Comité d'animation Voltaire Joffre et en partenariat avec la ville de Narbonne, le dimanche 26 octobre 2025 au centre ville de Narbonne. L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non. Pour des raisons de sécurité, course inaccessible aux handisports. Les parcours ne peuvent accepter aussi les participants avec des animaux et des poussettes.

### 2 – Parcours proposés :

- 18 km course chronométrée (2 boucles)  
Départ Pont Voltaire | Arrivée parking des anciens lavoirs
- 9 km course chronométrée (1 boucle)  
Départ Pont Voltaire | Arrivée parking des anciens lavoirs
- 9 km marche/rando non chronométrée (1 boucles)  
Départ pont Voltaire | Arrivée des anciens lavoirs
- 4,5 km Marche/rando non chronométrée (1 boucle)  
Départ Pont Voltaire | Arrivée parking des anciens lavoirs

Les parcours seront affichés au départ sur le site

### 3 – Inscriptions :

1. Les inscriptions peuvent se faire dès ce jour par 2 possibilités :
  - Inscriptions en ligne sur [voltaire-joffre.com](http://voltaire-joffre.com) ou sur [ats-sport.com](http://ats-sport.com)
  - Inscriptions sur place le jour de la course ou de la marche 30 minutes avant le départ (prix majoré le 26 octobre 2025)
2. Une inscription ne sera validée qu'à réception du dossier contenant :
  - x Le formulaire d'inscription en ligne ou sur place dûment complété
  - x Le paiement par carte bancaire en ligne ou sur place et en espèces uniquement le jour même

Tout dossier incomplet au moment du retrait des dossards entrainera l'impossibilité de remise du dossard au participant (e). L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé ou de course sans dossard.

### 4 – Conditions d'inscriptions (justificatif médical)

#### Licences et PPS (parcours prévention santé)

Depuis le 16 janvier 2024, la Fédération Française d'athlétisme a mis en place le parcours prévention santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical. Cette nouvelle mesure s'applique aussi bien aux ressortissants français qu'étrangers. Il suffit simplement de remplir cette attestation PPS datant de moins de 3 mois, à la date de la compétition soit à compter du 27 juillet 2025.

- Pour les licenciés, fournir la licence 2024/2025 délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation (*licences Athlé compétition ou Athlé Entreprise ou Athlé Running*)
- Pour les participants mineurs (-18 ans) inscrits sur le 9 km, la présentation d'un certificat médical n'est pas non plus obligatoire et le PPS ne s'applique pas. Il est remplacé par un questionnaire santé. **Pour le 18 km, les mineurs ne peuvent y participer.**
- Pour les participants à la marche/rando de 9 km et 4,5 km, il n'y a aucun justificatif médical à fournir, ni de PPS à remplir car le parcours n'étant pas chronométré.

## 5 – Montant d'inscriptions et dons :

|                 |                          |                             |                           |
|-----------------|--------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| ➔ Course 18 km  | <b>20 € par personne</b> | (et sur place le 26/10/2025 | <b>23 € par personne)</b> |
| ➔ Course 9 km   | <b>13 € par personne</b> | (et sur place le 26/10/2025 | <b>16 € par personne)</b> |
| ➔ Marche 9 km   | <b>12 € par personne</b> | (et sur place le 26/10/2025 | <b>15 € par personne)</b> |
| ➔ Marche 4,5 km | <b>8 € par personne</b>  | (et sur place le 26/10/2025 | <b>10 € par personne)</b> |

Les montants en ligne seront majorés de la commission d'ATS SPORT.

L'intégralité des inscriptions sera reversée au profit de l'association "Il était une fois les rooses" (association narbonnaise qui a pour but d'aider et soutenir des audoises atteintes d'un cancer)

## 6 – Annulation et remboursement :

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin à la manifestation

- soit sur demande administrative compétente
- soit en cas de force majeure (intempéries, motif sanitaire, ordre public, motif sécuritaire.....)

Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité. L'intégralité des paiements seront reversés à l'association "Il était une fois les rooses".

## 7 – Retrait des dossards :

Il aura lieu :

- x Samedi 25 octobre 2025 de 13 h 00 à 19 h 00 au 2 Place Voltaire commerce "Christie Coiffure" 11100 Narbonne (siège de l'association)
- x Dimanche 26 octobre 2025 à partir de 8 h 00 (retrait des dossards clos 45 mn avant le départ de votre course) parking des anciens lavoirs à Narbonne

## 8 – Horaire des départs – Dimanche 26 octobre 2025 – Pont Voltaire

- ◆ 9 H 15 | Départ du 18 km
- ◆ 9 H 30 | Départ du 9 km
- ◆ 9 H 45 | Départ du 9 km Marche/Rando
- ◆ 10 H 00 | Départ du 4,5 km Marche/Rando

## 9 – Ravitaillements :

Pour les 18 km, 9 km, Rando-Marche 9 km et 4,5 km un ravitaillement sera assuré sur le parcours, ainsi qu'un à l'arrivée. Prévoir votre écocup ou gourde car nous limiterons la distribution de gobelets.

## 10 – Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la Société ATS SPORT via des puces électroniques qui seront apposées sur votre dossard.

## 11 – Classements et récompenses :

Sur les deux distances de course (18 km et 9 km) seront récompensés :

- Les trois premiers du classement scratch homme et femme
- Le premier de chaque catégorie des – 20 ans|- 30 ans|- 40 ans|- 50 ans|- 60 ans|- 70 ans|+70 ans

Pas de cumul de récompense possible

Pas de classement ni de récompenses pour les randonneurs du 9 km et 4,5 km

Les résultats seront disponibles sur le site de ATS puis sur le site voltaire-joffre.com

## 12 – Remise des prix :

Le Dimanche 26 octobre 2025 à 12 H 30 (horaire sous réserve de modification) parking des anciens lavoirs à Narbonne (proximité de la ligne d'arrivée)

### **13 – Cadeaux participants :**

Tous les participants (randonneurs comme coureurs) se verront offrir :

- Au retrait des dossards, un tee-shirt Urban Race aux couleurs d'octobre rose (*attention stock pouvant ne plus être disponible suivant le nombre d'inscrits*)
- A l'arrivée une boisson offerte (*bière ou limonade pression*) à chaque participant.

### **14 – Secours :**

Une assistance médicale (secouristes) sera assurée par la protection civile sur le parcours et à l'arrivée.

Une assistance de maitre-nageur sauveteur sur les bateaux positionnés dans le canal de la Robine. Le dispositif de sécurité sera complété par la présence d'équipage de police municipale et de nombreux signaleurs reconnaissables sur le terrain par le port d'un chasuble jaune fluo.

### **15 – Assurance et responsabilité :**

Le comité d'animation voltaire joffre est couvert par une assurance responsabilité civile contractée auprès de Générali.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs et le comité voltaire joffre déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incendies ou de quelque dommage extérieur au cours de cette manifestation et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

### **16 – Protection des données :**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la course et marche URBAN RACE. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'association voltaire joffre. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Chaque participant à la course et marche URBAN RACE peut faire savoir par écrit à l'organisateur qu'il s'oppose à la cession des informations aux partenaires de l'épreuve. A défaut, chaque participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires, à utiliser les données pour leur proposer des offres commerciales.

### **17 – Droit à l'image :**

Chaque participant peut faire savoir par écrit à l'organisateur qu'il s'oppose à la cession de son image. A défaut, chaque participant autorise expressément l'organisation ainsi que leur ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi. Le concurrent prend connaissance que des moyens de productions d'images terrestres, aquatique ou aériennes seront mis en oeuvre durant l'évènement.

### **18 – Acceptation du règlement :**

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, notamment en conservant avec eux les emballages, gels et barres énergétiques.

Les organisateurs se réservent le droit de changer les parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent (climatiques, autorisations....)

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou qui seraient imposées par les autorités compétentes.